



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2016, le conseil municipal a adopté le règlement 342-16 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 199, rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Nazaire, ce troisième jour du mois de mai de l'an deux mille seize.

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, résident de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cette effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 3^e jour de mai 2016.

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire-trésorier